



Vallée des peintres



Situation

La commune de Jullouville se situe au sud-ouest du département de la Manche, au nord de la Baie du Mont Saint-Michel, à 8 km au sud de Granville. La vallée des peintres se trouve à Carolles-Plage, à l'est de la D 911.



Au fond de la vallée des peintres

DREA/P. Galineau

Typologie

Site pittoresque

Communes concernées

Carolles, Jullouville

Surface

13 ha

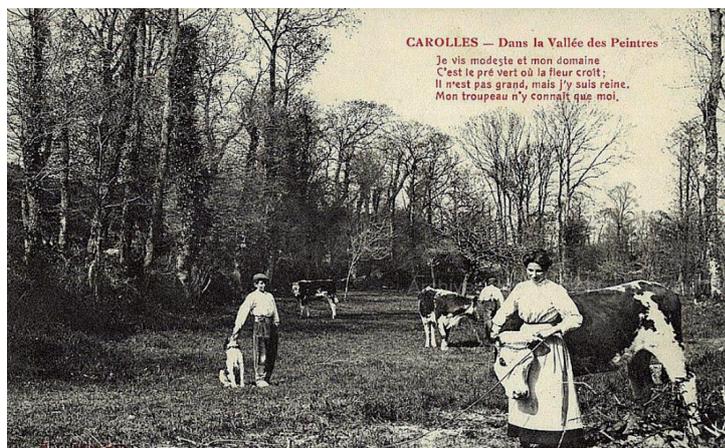
Date d'inscription

Arrêté du 22 mai 1944

Histoire

Le petit ruisseau du Crapeux*, qui prend sa source à Bouillon, a donné naissance à cette étroite vallée encaissée. Après avoir entaillé les roches métamorphiques schisteuses, il se jette dans la mer, à Carolles-Plage, après seulement 2,5 km de cours. Dénommée Vallon Bouvet au XVIII^e siècle, la vallée devient Ravin de la Trésorerie au XIX^e siècle. C'est la plus sauvage de la contrée et, bien que privatisée depuis 1857, ses ac-

cès demeurent ouverts aux habitants qui y effectuent leurs promenades dominicales. Vers 1840, les terres de la ferme de la Névourie, à Bouillon,



Dans la vallée des peintres, début du XX^e siècle

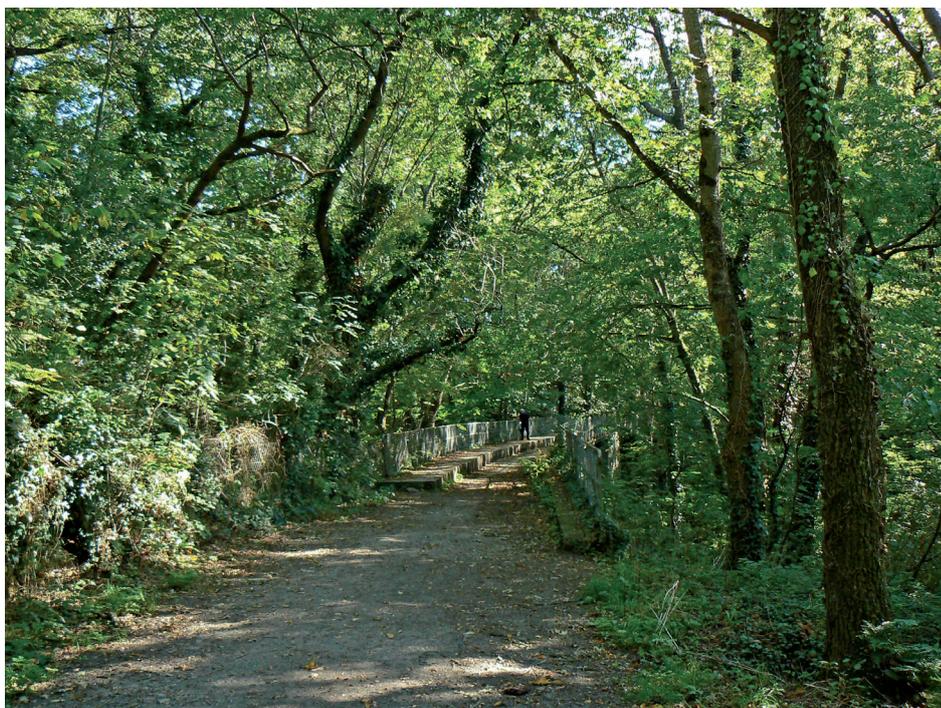
Archives de la Manche

* Le Crapeux était la limite communale entre Carolles et Bouillon. Une nouvelle commune, Jullouville, naît en 1973 de l'association de Carolles, Saint-Pair-sur-mer, Saint-Michel-des-Loups et Bouillon. Carolles reprend son indépendance en 2000.

sont exploitées en carrières de granit bleu. Les propriétaires ouvrent alors le chemin qui permet d'aller directement du hameau Groussey et de la Névourie à Carolles-Plage en suivant le cours du ruisseau. C'est à cette époque que de nombreux arbres sont plantés pour donner, quelques années plus tard, un paysage pittoresque de vallon frais et vert. A la fin du XIX^e siècle, Carolles se tourne vers le tourisme balnéaire et reçoit de nombreux visiteurs et artistes qui y viennent en résidence. C'est vers 1900, que les habitants ont donné le nom de « vallée des peintres » au vallon du Crapeux en raison des nombreuses ombrelles blanches abritant les chevalets des peintres dits de « l'école de Carolles ». En 1906, l'établissement de la ligne de chemin de fer Granville-Avranches nécessite la construction d'un viaduc sur le Crapeux et d'importants travaux de terrassement à l'entrée de la vallée. Le projet est mal accueilli par les baigneurs et les peintres qui font circuler, en vain, une pétition. En raison de ses qualités paysagères, la vallée des peintres est inscrite parmi les sites en mai 1944. Après-guerre, le vallon continue de se boisier, le chemin devient moins praticable et il est fermé sous le viaduc en 1970 tandis que des constructions sont édifiées à l'entrée de la vallée vers Carolles-Plage. La ligne Granville-Avranches est désaffectée, l'ancienne voie devient un chemin de randonnée.

Le site

Après le bourg de Carolles et avant d'arriver à Carolles-Plage par la D 911, la vallée des peintres s'ouvre par un petit sentier. Il s'enfonce dans l'étroite vallée bordé par les rochers et des jardins de quelques propriétés. La végétation devient luxuriante et se referme autour du chemin qui longe le ruisseau. De grands chênes, hêtres, frênes et érables poussent dans le fond du vallon et filent droits vers la lumière et dissimulent les pentes abruptes et le cours du Crapeux, L'atmosphère est un peu étouffante mais contraste agréablement avec le paysage de station bal-



L'ancienne voie ferrée et l'entrée du viaduc

DREAL/p. Galineau

Devenir du site

néaire proche. C'est une véritable oasis de verdure à la végétation luxuriante, hors du temps et du monde. Malheureusement, la promenade est courte. Sous le viaduc le chemin butte sur une barrière, propriété privée de la Névourie, avant de poursuivre dans un sous-bois quasi impénétrable. Plus loin, sur la D 911, l'ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui GR 223, s'enfonce à flanc de coteau près des parois rocheuses mises à nu pour le passage du train. Seuls des ajoncs et des bruyères arrivent à s'accrocher à la roche décapée. Dans un large virage, bordé d'un haut talus boisé d'un côté et de chênes de l'autre, la voie rejoint le viaduc qui franchit la gorge étroite du ruisseau avant de continuer vers la gare de Carolles. Du parapet, la vue est bouchée tant la végétation est dense ; on ne distingue plus le chemin en bas ni le ruisseau. Au-delà du viaduc, vers le sud-est du site, c'est toujours le même bois touffu et impénétrable.

Aujourd'hui seule une petite moitié du site est accessible aux promeneurs et aux randonneurs. Le reste est en propriété privée derrière des barrières et des clôtures. La promenade est cependant fréquentée et appréciée par de nombreuses personnes de tous âges qui empruntent l'ancienne voie ferrée pour une ballade ombragée. Le sentier au fond du vallon est moins fréquenté, il est vrai que la promenade est courte. Actuellement très boisée, la vallée des peintres disparaît peu à peu dans une véritable jungle qui de densifie de plus en plus. Bientôt, un bois impénétrable occupera le fond du vallon que l'on ne pourra plus franchir que depuis le GR.

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).